

BCD : CE QUI EST À CRAINDRE

L'école fonctionne bien pour ce qu'elle se propose de faire. Changez la moindre chose dans son organisation, sans modifier ses objectifs, et les difficultés commencent.

La BCD est l'exemple même de ce qui peut "empêcher d'enseigner en rond". L'expérience, en France et à l'étranger le montre. Si la BCD n'est pas un moyen qu'une équipe se donne dans la mise en œuvre d'une nouvelle politique d'apprentissage de la lecture... si elle n'est pas un projet concerté, réfléchi, de changement de l'organisation générale de l'école, de rupture avec des modes de fonctionnement... on va dépenser beaucoup d'argent et d'énergie pour se doter de quelque chose qui sera très rapidement délaissé, rejeté. Le retour aux bibliothèques de classe ne se fera pas attendre... et c'est normal.

"CERTAINEMENT PAS, la BCD est une mesure d'avant-garde qui sera introduite avec prudence ; mais cela peut avoir une influence certaine et faire évoluer des pratiques pédagogiques".

Il y a quelque temps, alors qu'on pouvait raisonnablement tirer les enseignements d'une expérimentation suffisamment longue et que s'amorçait une généralisation rapide et "spontanée", nous ne cessions d'écrire et de dire que si des précautions n'étaient pas prises et des moyens d'information et de formation n'étaient pas mis en place, on risquait de voir les principes généraux à l'origine de l'expérience oubliés ou pervertis et de graves désillusions se produire.

Qu'est-ce qui peut bien pousser cette école, dont nous publions le compte-rendu d'une réunion de concertation sur ce sujet, à vouloir une BCD ? La mode ? Le fait qu'un texte paru au BOEN "officialise" ce type d'équipement ?

Curieux, ce souci d'être une école "d'avant-garde" en se dotant d'une "nouveau" mais en prenant soin de se prémunir contre tout ce qu'il peut y avoir de nouveau dans cette nouveauté. Car, non moins curieusement, ce qui frappe dans les propos rapportés¹, c'est que les personnes présentes sont toutes très informées des conséquences possibles de leur décision.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE TRAVAIL

Objet : **Implantation d'une BCD à l'école**

Cette réunion a été placée sous la présidence du Directeur et du Directeur adjoint de l'École Normale

Avec la participation :

D'une CPAIDEN et d'une PEN
De la Directrice et des Maîtres de l'école.

Les points suivants ont été abordés :

Finalité de la BCD
Constitution d'un groupe de pilotage
Accord de principe des maîtres.

Finalité de la BCD

L'objet de cette réunion n'a pas laissé les enseignants de l'école indifférents. Ils ont préalablement réfléchi en équipe à l'importance d'une telle création et aux conséquences au niveau de la classe et de la pratique pédagogique.

¹ NB.: c'est nous qui, par des caractères gras ou des majuscules, avons distingué certains passages.

C'est ainsi que, dès l'ouverture de la séance afin que les maîtres de l'école jugent de l'opportunité d'une BCD à l'école, Madame la Directrice demande que les finalités soient précisées.

Des informations apportées par la Directrice et par le professeur de l'EN il en ressort que :

- L'École Annexe se doit d'être une école "d'avant-garde" ouverte à toutes les techniques pédagogiques nouvelles. Il serait regrettable de rejeter un projet aussi intéressant.
- La BCD est un centre de documentation en relation avec les activités normales.
- C'est une bibliothèque commune à l'ensemble classes de l'école qui offre aux maîtres et aux élèves (du CP au CM) des documents variés. C'est avant tout un centre d'information.
- C'est un lieu actif qui incite à une collaboration riche entre divers intervenants.
- La BCD c'est encore un centre de ressources diversifiées qui, comme la bibliothèque de classe, a pour objectif d'apporter une motivation et un intérêt pour la lecture.
- La BCD est liée au projet pédagogique de l'école.
- De plus, elle a pour objectif l'auto-formation des élèves.

Un collègue ajoute :

- "La BCD est un projet intéressant qui apporterait une base solide de documentation, élargirait les possibilités des élèves et des maîtres et qui favoriserait la formation d'équipes pédagogiques. "

La diversité des fonctions que la BCD est appelée à exercer apparaît ici avec une force par rapport aux bibliothèques de classes aux avantages plus limités. En contre partie, l'implantation d'une BCD requiert certaines conditions pédagogiques qu'il est indispensable de préciser.

À la question d'un collègue :

"LA BCD SERA-T-ELLE UN OUTIL POUR L'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE ? "

Monsieur le Directeur répond :

"CERTAINEMENT PAS, la BCD est une mesure d'avant-garde qui sera introduite avec prudence ; mais cela peut avoir une influence certaine et faire évoluer des pratiques pédagogiques."

Autre question concernant l'apprentissage de la lecture :

"L'IMPLANTATION D'UNE BCD IMPLIQUE-T-ELLE L'APPLICATION DE LA MÉTHODE PRECONISÉE PAR JEAN FOUCAMBERT ? "

La réponse de Monsieur le Directeur a été franchement négative.

Fonctionnement de la BCD

La directrice en est responsable. Les intervenants extérieurs (PEN, Normaliens, Parents) devront s'y conformer. "En cas de problème" c'est la Directrice qui décide en dernier ressort.

La BCD étant un lieu d'animation autour du livre on peut considérer, à certains moments - les après-midi par exemple dans le cadre des activités d'éveil - un décroisement des classes par niveaux. Ce serait une utopie, précise Monsieur le Directeur, de pratiquer un éclatement total des classes.

L'accent a été mis lors des discussions sur la "LIBRE CIRCULATION DES ÉLÈVES" préconisée par FOUCAMBERT. Cette initiative qui suppose une modification des pratiques pédagogiques, des programmes, des horaires, inquiète fortement les maîtres.

Il revient à l'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE de déterminer les limites de la fréquentation de la BCD par les élèves pendant le temps scolaire. Aucun bouleversement ne doit être apporté au niveau des objectifs de l'enseignement élémentaire. Par contre, certaines activités peuvent réunir les élèves par petits groupes - lecture, recherche d'information etc., sous la responsabilité d'un animateur (Parents, Maîtres, Élèves instituteurs, CPEN).

Les diverses activités doivent être prévues figurer dans un planning établi après concertation avec les maîtres concernés.

La présence d'une personne à la BCD pour guider et conseiller les élèves est obligatoire. La création d'un poste de documentaliste n'est pas souhaitable.

Des solutions sont alors proposées :

- Participation des parents ;

Encadrement par les CPEN qui peuvent dans cadre de leurs 6 heures consacrer une partie de cet horaire au fonctionnement de la BCD. Notons que les CPEN resteront toujours 18 heures avec leurs élèves et seront responsables de la pédagogie. L'idéal serait le fonctionnement de TROIS CPEN sur DEUX CLASSES.

- Les Normaliens. À ce propos Madame la Directrice précise que la BCD ne doit pas servir de champs d'expériences pédagogiques aux normaliens sans l'accord des maîtres. Le professeur d'EN rappelle alors que le projet d'École Normale n'est pas lié à notre projet d'école, mais qu'il y aura certainement des retombées pour les normaliens.

D'autre part, les enfants amenés à se servir de la BCD ne sont pas simplement consommateurs, il est important qu'ils participent eux aussi au fonctionnement de cette BCD. C'est donc à l'ÉQUIPE DE PILOTAGE qu'il revient de trouver le mode de fonctionnement qui conviendra le mieux.

Financement de la BCD

La BCD sera financée, en ce qui concerne son installation et le renouvellement du fonds documentaire par le CONSEIL GÉNÉRAL indépendamment de crédits de fonctionnement alloués à l'école. Une somme de 60 000 FRANCS (SOIXANTE MILLE FRANCS) a été demandée au CONSEIL GÉNÉRAL pour l'achat du mobilier, des livres et des accessoires.

Toutes les commandes passeront par l'Intendance de l'École Normale.

Installation de la BCD

Un local de 50 m² sera bientôt construit pour accueillir la BCD qui aurait, en fait, nécessitait une surface de 100 m² (projet non retenu faute de moyens du Conseil Général).

En conséquence, le Directeur de l'EN propose malgré la réticence des maîtres, l'installation de la BCD dans l'actuelle salle polyvalente de l'école (70 m²) en échange de la future salle de 50 m².

L'équipement et l'aménagement de la BCD seront conçus et effectués par les Normaliens.

Groupe de pilotage

Constitution de ce groupe :

- La Directrice de l'École demeure le "Chef-pilote".
- Trois ou quatre maîtres motivés et intéressés par les questions d'organisation et d'ordre matériel
- la CPAIDEN
- un ou deux PEN invités à apporter leur aide technique
- deux normaliens
- des représentants de Parents.

La Directrice devra sans tarder réunir les responsables des Parents d'Élèves avec le groupe de pilotage, après l'élaboration du projet interne, pour information. Il sera alors demandé aux Parents de participer activement au projet.

Conclusion

Les objectifs de la BCD ayant été définis, le projet de son implantation a été adopté à l'unanimité, moins une abstention. Un projet pédagogique devra être mis en route le plus tôt possible.

En définitive, la BCD ne sera installée à l'École Annexe que lorsqu'elle aura reçu le "feu vert" de la Directrice.